

Compte-rendu



Objet

GALION - SISAL

Date

9 avril 2013

Participants

- M. Mathieu PRZYBYLSKI, DGALN
- Mme Nadège DARBOUX, DREAL Bretagne
- Mme Frédérique LE MEUR, DREAL Bretagne
- M. Yvon CORBIC, DDTM 22
- Mme Lydie PLESTAN-JONCHET, DDTM 22
- M. Pierre LE LOCH, DDTM 29
- Mme Catherine LE GALL, DDTM 29
- M. LEMELLE, DDTM 29
- Mme Laurence POTIER, DDTM 35
- Mme Marie-Edith THOMAS, DDTM 35
- M. Olivier ROUSSE, DDTM 35
- M. Alain COURTEILLE, DDTM 56
- M. Julien DENIEL, EPF Bretagne
- Mme Emmanuelle MONPIN, Rennes Métropole
- Mme Anne-Solène ROBIN, Saint-Brieuc Agglomération
- M. Gilles LHERMITTE, Association Décentralisation et Habitat

Excusés

- Mme Chrystèle CELLIER, DREAL Bretagne
- M Guy POTIN, Rennes Métropole
- Mme Maryse RAOULT, Saint-Brieuc Agglomération

Rédacteur

Michèle FAUCON, DREAL Bretagne, CFA

GALION

Après une présentation de la nouvelle Unité Gouvernance et Financement, Mme DARBOUX, DREAL Bretagne, donne la parole à M. PRZYBILSKI, DGALN pour une présentation des évolutions de GALION.

M. PRZYBYLSKI, DGALN, indique que la note d'ouverture de GALION n'est pas complète. Une autre note sera élaborée dès que les textes législatifs relatifs notamment à la TVA à 5 % et au super PLAI, annoncés par le Président de la République, seront publiés. En ce qui concerne le super PLAI, c'est le financement qui retarde la publication. Cela serait par le FNADOL soit sur fonds de concours soit sur le BOP UTAH.

Il rappelle que GALION est l'outil dédié aux délégations de compétences des aides à la pierre et donc à l'instruction des dossiers « Logement Locatif Social ». Un Correspondant CFA est dans chaque DDTM ainsi qu'à la DREAL. Des adaptations de l'outil à l'échelon local sont possible.

Les évolutions à venir devraient permettre d'améliorer la qualité des informations exploitables ensuite par SISAL. Dans la rubrique « Populations spécifiques », il est ajouté les gens du voyage sédentarisés. Pour le suivi technique, il est ajouté un 2^{ème} type d'opération complémentaire. Ainsi, il sera permis le suivi des politiques croisées, par exemple PNRQUAD et PIA (Plan d'Investissement d'Avenir).

Mme THOMAS, DDTM 35, s'interroge sur le possible double compte.

M. PRZYBYLSKI, DGALN, répond que le double compte ne sera pas possible car le suivi sera réalisé par politique unique. Autres nouveautés, le suivi des fonds propres encore en négociation avec l'USH, le suivi des financements par Action Logement. Il est souhaité que pour ces derniers les subventions soient versées plus rapidement.

Le Ministère suivra particulièrement l'évolution des surcharges foncières. Un nouvel écran a été créé pour la mobilisation du foncier public. Il faudra cocher la case « foncier public » puis indiquer le prix du terrain, le montant de la décote s'il y a lieu, la nature du vendeur etc. Il précise qu'il y aura des bilans à faire pour les préfets.

Pour les PLS et les PSLA, M. PRZYBILSKI espère que les agréments seront donnés plus tôt qu'en 2012. Les négociations portent sur un éventuel retour à la pratique de 2011, c'est à dire des enveloppes par banque et non plus un droit de tirage sur l'enveloppe globale. La DGALN devra être informée des refus bancaires. **Faire remonter à Chrystèle CELLIER, DREAL les difficultés rencontrées, elle en informera la DGALN.**

Dans l'instruction des dossiers, il est désormais possible d'indiquer les PNRQUAD et les PIA. Pour les PIA, 2 items : PIA Alternance et PIA écoquartier. Il sera possible de suivre les surcoûts générés par l'amélioration de la qualité de la construction.

- TVA à 5% : Le gouvernement a annoncé une TVA à taux réduit de 5 % pour les opérations livrées après le 1er janvier 2014. Dans l'attente de la publication des textes législatifs, le taux de TVA à prendre dans GALION reste inchangé.
- RT 2012 : les textes ne sont pas parus.
- Majoration locale des loyers : voir la circulaire sur les loyers
- Labels : voir le décret de 2011
- Bonification ascenseurs : en attente du texte. L'ascenseur doit remplir des critères de qualité.

M. LE LOCH, DDTM 29, précise que les ascenseurs sont un indicateur pour les CUS. Il souligne que ce n'est pas trop utile en Bretagne.

M. PRZYBYLSKI, DGALN, poursuit en rappelant que les DDCS ont accès à GALION depuis 2 ans selon si elles sont UO ou non. Une fiche spécifique sur les MOUS a été établie. Le PSH émerge sur une enveloppe nationale ainsi que l'hébergement.

En ce qui concerne l'interface avec CHORUS, la dématérialisation des pièces est faite. Elles sont transmises directement au CPCM. Les seuils des CFR sont paramétrables. La demande de paiement se fait par le CPCM. Une régularisation E.J. est à faire pour traiter toutes les opérations qui n'ont pas été traitées dans GALION. GALION va chercher les informations dans CHORUS par les codes E.J. La dernière étape prévue est une incrémentation de ces données dans SISAL pour s'affranchir de CHORUS restitution.

Une nouveauté importante dans GALION est relative aux conventions de délégation de compétence. Il indique que la Bretagne a été désignée comme site pilote avec trois autres régions pour cela. Dans le souci d'améliorer la lisibilité des objectifs des conventions, dans la rubrique « Convention », il est créé un espace où les éléments principaux des conventions et des avenants seront enregistrés par les DDTM. Cela permettra de vérifier la concordance entre les avenants et la consommation.

La récupération des données de CHORUS se fera via les codes E.J. En parallèle, les conventions et avenants seront stockés dans GALION. Un des objectifs est de faciliter les évaluations des conventions de délégation de compétence.

La DGALN informera les correspondants des modalités d'accès et de renseignement de ce nouvel espace. Pour autant, il est nécessaire de poursuivre la mise à jour dans la rubrique actuelle des dates de début et de fin des conventions de délégation.

M. PRZYBYLSKI, fait une démonstration de ce nouvel espace. Il indique que deux séries de dates sont à renseigner : la date de début et de fin de la convention et la date de début et de fin simple pour la fin de l'accès à GALION (nécessaire pour les délégataires ne renouvelant pas leur délégation mais devant continuer les paiements). Le mode de gestion « parc public » est à indiquer (le parc privé a été supprimé). Il faudra entrer les modalités de mise à disposition. Pour les objectifs, il faudra les renseigner en nombre et en AE.

Mme POTIER, DDTM35, souligne la situation de Rennes Métropole qui n'a plus de PLH depuis juin 2012 et qui est en fin de convention de délégation.

M. PRZYBYLSKI, DGALN, répond qu'il faudra faire remonter cette question en septembre.

Une liaison GALION- ECOLOWEB est mise en place. Dans ce dernier, le numéro GALION sera à renseigner. Faire remonter les problèmes à la DHUP en ce qui concerne l'enregistrement des conventions ANAH dans ECOLOWEB.

M. LE LOCH, DDTM 29, expose le problème des prêts PAM. L'agrément se fait sur papier libre. C'est relatif à la rénovation énergétique liée aux Eco-PLS. Il est important de capter les éléments à la source.

M. PRZYBYLSKI, DGALN, répond que sur SPLS (Suivi de la Programmation du Logement Social) pour les maîtres d'ouvrage, il pourrait être mis une partie pour les travaux prévus et une pour les travaux réalisés. Ce qui a été fait pour les Eco-PLS doit être fait pour les PAM. Le but est d'avoir une idée des réhabilitations. Il y a un fort intérêt à enregistrer les PAM dans GALION, des comptes pouvant être demandés. Il suffit de créer une PALULOS à 0 € avec un PAM.

SPLS : Ce site est très visible sur intranet et sur internet – <http://galion-sisal.info.application.logement.gouv.fr>). C'est un télé-service à disposition des maîtres d'œuvre dont l'élaboration est partenarial et encore au stade expérimental. Il sera ensuite déployé ensuite à l'ensemble de la France. L'instruction des dossiers sera toujours faite par les DDTM. SISAL pourra en tirer des informations.

Clôture de la matinée.

SISAL

M. PRZYBYLSKI, DGALN, fait un rapide récapitulatif de son intervention sur GALION. Il présente ensuite l'infocentre SISAL. Ce logiciel est un outil permettant l'élaboration d'états statistiques ou de suivi des aides à la pierre. SISAL reçoit les informations de GALION, D'AGAPEO, et de l'ANRU (remontée le mardi soir). Il présente ensuite les différentes classes permettant de réaliser les requêtes.

Mme MONPIN, Rennes Métropole, demande à être invitée lors des réunions GALION.

Mme DARBOUX, DREAL Bretagne, précise que le souhait de la DREAL est de renforcer l'animation régionale sur les outils GALION-SISAL. Il sera tenu compte du souhait exprimé d'ouvrir les réunions GALION aux délégataires. Elle propose à l'animateur du Club Décentralisation et Habitat, Gilles LHERMITTE, d'échanger sur le calendrier des prochaines réunions afin qu'il puisse le relayer au sein du Club et favoriser ainsi la présence des délégataires, peu nombreux ce jour.

M. PRZYBYLSKI DGALN, explique qu'en ce qui concerne les loyers, les mêmes termes n'ont pas la même signification pour tout le monde. Dans SISAL, il s'agit du loyer de la convention.

Mme MONPIN, Rennes Métropole, indique que pour elle, le loyer pratiqué correspond au loyer maximum conventionné.

Lors de la présentation de la classe démolition par M. PRZYBILSKI, Mme MONPIN, Rennes Métropole, indique que Rennes Métropole l'inclut dans la charge foncière. Concernant les PLS usufruit, elle précise que Rennes Métropole les réalise avec les bailleurs sociaux, il y a trop de difficultés avec des personnes privées.

M. PRZYBYLSKI DGALN, présente les évolutions prochaines de l'infocentre. Il s'agit de lier SISAL :

- à CHORUS afin de permettre un meilleur suivi des AE et des CP.
- à SUDOCUH pour un suivi des PLH et PLU,
- à SITADEL pour les informations relatives aux permis de construire.

Lorsque le module relatif aux délégations de compétence de GALION sera étendu à toute la France, un suivi pourra être effectué dans SISAL.

Pour l'outil cartographie, le périmètre sera la commune.

Questions diverses

PLS EPADH

Il est constaté un problème d'interprétation des services fiscaux au sujet de la récupération de la TVA. Elle est refusée au motif qu'il faut une convention alors que la décision d'agrément suffit.

- Bilan : M. LHERMITTE, association Décentralisation et Habitat, souhaite connaître le taux de réalisation des opérations financées.

Le site GALION -SISAL ci-dessous est à votre disposition pour toutes informations sur ces applications.

<http://galion-sisal.info.application.logement.gouv.fr>

Le chef de la division
Aménagement, urbanisme et
logement
signé

Pascal LEVEAU